

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU CDLD

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est pas présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être retrouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-12 et 13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, **nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale de Waimès, **le vendredi 29 septembre 2017, à dix-neuf heures précises.**

Fait à Waimès, le 19 septembre 2017

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,



Vincent CRASSON



Le Bourgmestre,



Daniel STOFFELS

+++++

SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017
2. Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional - 2^{ème} trimestre 2017
3. Fabrique d'Eglise de Sourbrodt – Modification budgétaire n° 1/2017
4. Amélioration d'un tronçon de la rue Marie-Thérèse à Faymonville – Approbation des conditions et du mode de passation du marché
5. Enseignement communal – Organisation annuelle sur base d'emplois aux niveaux maternel et primaire – Année scolaire 2017/2018
6. Acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour le Service communal des Travaux – Année 2017 – Approbation des conditions et du mode de passation du marché
7. Acquisition de mobilier pour les sociétés locales – Approbation des conditions et du mode de passation du marché
8. Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie
9. Arrêtés de police du Bourgmestre – Prise d'acte/Confirmation
10. Communications

HUIS CLOS :

11. Personnel communal - Exercice d'une activité complémentaire
12. Personnel enseignant – Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé pour assistance médicale - Ratification
13. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification
14. Personnel communal – Désignations temporaires – Ratification